

08 fév 2024 -14:31

L'accès principal du Palais de Justice de Bruxelles déménage du côté de la façade latérale (côté rue des Minimes)

À partir du 12 février 2024, l'accès principal du Palais de Justice sur la place Poelaert à Bruxelles sera fermé. Un nouvel accès principal (provisoire) a été aménagé pour les visiteurs et les avocats sur la façade latérale, du côté de la rue des Minimes.

L'accès principal sur la place Poelaert sera fermé en raison des travaux de restauration qui sont actuellement en cours sur la façade avant du Palais de Justice de Bruxelles.



Toutefois, le personnel et les personnes à mobilité réduite peuvent encore utiliser l'accès situé rue aux Laines.

Une nouvelle zone d'accès sécurisée et étanche au vent sur la façade latérale (côté rue des Minimes)

Des cloisons ont été installées dans la nouvelle zone d'accès afin de créer un hall fermé à l'abri du vent. L'enduit du plafond a également été réparé.

Toutes les mesures de sécurité (speedgates, système de scannage) ont été prévues et un comptoir d'accueil fermé a été aménagé pour cet accès.

Régie des Bâtiments  
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 65 11  
<http://www.buildingsagency.be>

Nele Heerwegh (NL) -Johan Vanderborght  
(FR)  
+32 (0)470 13 10 74  
+32 (0)479 63 14 16  
[press@buildingsagency.be](mailto:press@buildingsagency.be)